RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2017 B 05360
Numéro SIREN : 830 134 193
Nom ou dénomination : SIMUPLUS

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2020 sous le numéro de dépôt 51065

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2020O07272

Dépôt n° : 2020/51065

Le: 25 novembre 2020

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre Ordonnance N° 2020O07272

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT

CACHET DU GREFFE
Ordonnance déposée le :
17 NOV. 2020
Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

Requête n° 2020O07272
Affaire : SAS SIMUPLUS

ORDONNANCE

Nous, Catherine DREVILLON, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1er alinéa du code de commerce,

Prorogeons jusqu'au **31 décembre 2020** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 décembre 2019** de la société requérante **SAS SIMUPLUS 201 TSSE DE L'UNIVERSITE 92000 NANTERRE (RCS NANTERRE 830134193)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 17/11/2020

Le greffier, **C. VIRAPIN** *Greffier au Tribunal de Commerce de Nanterre*

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE (Hauts-de-Seine)

Le juge délégué

2020 07272

SIMUPLUS

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €
Siège social : 201, Terrasse de l'Université - 92000 NANTERRE
R.C.S. de NANTERRE : 830 134 193
Siret n° : 830 134 193 00028 - Code A.P.E. : 7739Z

REÇU
12 NOV. 2020
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Monsieur le Président
du Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE
4, rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX

REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce,

La soussignée, **S.A.S. DYNAMIT GROUP**, représentée par Monsieur Jonathan HAYOUN,

agissant en qualité de Présidente la **SAS « SIMUPLUS »**, sis à NANTERRE (92000) 201 Terrasse de l'Université,

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2019, qu'elle devrait donc approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2020 ; ce délai a été prorogé jusqu'au **30 septembre 2020** suite à l'état d'urgence sanitaire ;
- que suite à des problèmes administratifs, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au **31 décembre 2020** le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

NANTERRE, le 4 novembre 2020

S.A.S. DYNAMIT GROUP
représentée par M. Jonathan HAYOUN
Présidente

P.J. : - copie du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- un chèque de 33,19 € en règlement.

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente décision

Le Greffier



N° de rôle	2020O07272
Nom du dossier	SAS SIMUPLUS
Délivrée le	25/11/2020